



jeudi, 6 février 2020

GARDE PARTAGÉE

Bonjour

Dans le cas d'une garde partagée, nous devons avoir un contrat d'inscription par parent utilisateur du service de garde.

Vous devez, également, indiquer votre entente de paiement pour les frais de garde, soit selon un calendrier fixe ou un pourcentage.

Nous avons besoin de que vous complétiez les documents suivants :

- Contrat d'inscription de la mère**
- Contrat d'inscription du père**
- Votre entente pour les frais de garde : % (mère : _____ % père : _____ %)**

Ou Calendrier (surligner les jours/semaines de votre garde)

Merci

Julie Tremblay

Responsable Service de garde

École de la Chaumière

(418) 686-4040, poste 3064

sgarde.chaumiere@cscapitale.qc.ca